

TRAVAIL EN HAUTEUR

En protection antichute

Cette formation est faite pour toute personne travaillant à plus de 2 mètres. Que ce soit une échelle, un toit ou un échafaudage, ces travaux comportent un risque de chute et le personnel doit être spécialement formé et équipé des EPI conformes à leur activité. La formation est composée d'une partie théorique, d'une partie pratique sur les toits de l'UNIL et d'une évaluation écrite. Cette formation est conforme à l'OPA (art.8) et les directives SUVA pour le travail en hauteur

Public cible	Tout le personnel de l'UNIL qui doit travailler en hauteur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les principes du travail en hauteur• Connaître les différents systèmes de maintien au poste de travail et de retenue ainsi que leurs caractéristiques• Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour l'utilisation des EPI antichutes• Connaître les bases légales, les obligations et les responsabilités• Savoir exécuter les procédures de secours
Lieu	Salle de formation 1881 du bâtiment Géopolis et sur les toits de l'UNIL
Durée	1 journée (de 08h00 à 17h00)
Dates	Sur demande
Matériel à prendre	Une partie de la formation se déroule en plein air et par tous les temps Merci de porter une tenue adaptée à la météo du jour et de prendre vos EPI
Inscription	Auprès de notre prestataire externe Attention la formation est dispensée dès 6 personnes
Langue	Français
Attestation	La certification officielle pour le travail en hauteur sera distribuée à la fin de la formation
Divers	La formation est obligatoire pour les personnes travaillant à plus de 2 mètres de hauteur ou sur les toits La validité de la formation est de 3 ans (selon OTConst art.118) La formation est gratuite
Responsable de la formation	Le Domaine de formation UniSEP +41 21 692 25 70 unisep.formation@unil.ch

